

## Fin de mandat et bref bilan

Le 13 mai 2019

Cher-e membre de l'AU,

Le moment est venu de tirer ma révérence et de vous dire au revoir. J'en suis à la dernière séance de mon mandat de membre élu à l'Assemblée universitaire.

J'ai fait partie de l'Assemblée universitaire pendant 16 des 17 dernières années (2002-2010, 2011-2019).

L'Assemblée universitaire est le forum le plus représentatif de l'ensemble de l'Université de Montréal. C'est là où l'on prend véritablement connaissance de notre université.

Pour ma part, je tiens à témoigner que l'Assemblée universitaire est l'instance modèle de l'Université de Montréal: éclairante, de haute tenue et respectueuse des droits de ses membres. La personne qui parle est écoutée attentivement. Il y a des désaccords, comme cela est normal, mais pas d'animosités.

Tournant la page, je relève des réalisations de l'Assemblée universitaire qui m'ont donné le plus de satisfaction. D'abord la résolution du 5 décembre 2016 qui établit que les assemblées départementales ou facultaires doivent avoir voté leur accord avant toute restructuration. C'est une garantie que la mesure est bel et bien voulue par les unités concernées.

Ensuite et surtout, la formation du CEPTI et le processus de révision de la Charte et des Statuts de 2016 à 2018 consacrent le rôle incontournable de l'Assemblée universitaire. Les réalisations sont capitales:

1. l'Assemblée universitaire a d'authentiques prérogatives et de réels pouvoirs car aucun amendement n'est possible sans son accord;
2. le pouvoir fondamental de l'Assemblée universitaire d'orienter l'université est confirmé dans la Charte;
3. l'exercice a été une démonstration de la collégialité en pratique;
4. grâce au CEPTI et à l'Assemblée universitaire, le fonctionnement de l'université et les relations de travail sont désormais des domaines distincts; la cohabitation des deux dans la Charte et les Statuts avait été source d'empiétements et de conflits récurrents; ainsi, la discipline des enseignants, sujet relatif aux conditions de travail, passe de la Charte aux conventions collectives, issues des interactions entre l'employeur et les syndicats concernés; c'est un gain pour l'université et pour les syndicats; le CEPTI et l'Assemblée universitaire peuvent à juste titre s'honorer de cette avancée historique;
5. grâce au CEPTI et à l'Assemblée universitaire, la Charte reconnaît aux professeurs élus la moitié des sièges à l'Assemblée universitaire, tout en admettant à l'AU des diplômés, plus de chargés de cours, plus d'étudiants et plus de représentants du personnel;

6. au CEPTI et à l'Assemblée universitaire, l'exercice de la révision de la Charte et des Statuts a montré que les diverses composantes de la communauté universitaire pouvaient travailler de concert en ayant en vue l'intérêt général; le CEPTI a été une expérience utile pour l'Assemblée universitaire et mémorable pour tous ses membres.

Dernière pensée. J'ai toujours œuvré pour l'Assemblée universitaire. J'ai lutté contre toute tentative de l'ignorer, de la bafouer ou de lui amputer des droits et des pouvoirs car cela constitue du mépris pour la communauté universitaire et pour la collégialité. L'Assemblée universitaire rend service à l'université en veillant à conserver l'intégralité de ses pouvoirs. Le passé et le présent nous apprennent qu'il faut faire preuve de la plus grande vigilance en la matière. L'Assemblée universitaire doit exercer pleinement toutes ses prérogatives et ne jamais les céder ou les laisser dépérir. « *Use them or lose them* », disent nos voisins du Sud.

Bon été à toutes et à tous,

Samir Saul